

18^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE, DJAKARTA/PANGKALPINANG,
25-26 OCTOBRE 2011

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, 2 décembre 2011

Table des matières

Table des matières	2
18-1 Accueil par la présidente et adoption de l'ordre du jour.....	3
18-2 Rapport du chef du Secrétariat	3
18-3 Rapport de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE, comprenant les progrès accomplis lors du passage à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.....	3
Actions.....	4
18-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	4
Actions.....	5
18-5 Rapport du Comité de Validation	6
18-5-A Rapport final de Validation de l'Albanie	6
18-5-B Rapport final de Validation du Burkina Faso	6
18-5-C Rapport final de Validation de la Côte d'Ivoire	6
18-5-D Demande d'un examen du Secrétariat par la Mauritanie	6
18-5-E Examen du Secrétariat en vue d'une décision finale sur la Conformité du Cameroun	7
Action.....	7
18-6 Rapport du Comité de Gouvernance.....	7
18-6-A Comité de Gouvernance : Termes de Référence - Recommandation du Secrétariat	7
18-6-B Comités du Conseil d'administration.....	7
18-6-C Politique de l'ITIE concernant ses relations avec des pays mettant en œuvre l'ITIE dont la reconnaissance du gouvernement est contestée - Recommandation du Secrétariat.....	8
18-6-D Les relations avec des pays mettant en œuvre l'ITIE dont la reconnaissance du gouvernement est contestée : Madagascar - Recommandation du Secrétariat	8
Actions.....	8
18-7 Rapport du Comité des Finances.....	8
18-8 2012 Plan de travail du Secrétariat	9
Actions.....	10
18-9 Planification des réunions du Conseil d'administration de l'ITIE en 2012	10
Actions.....	10
Questions diverses	10
Adhésion de Christian Mambu.....	10
Actions.....	11
18-10 Discussion à propos de la stratégie (26 octobre 2011, Pangkalpinang).....	11
Action.....	13
Récapitulatif des actions.....	14
Membres du Conseil d'administration.....	16
Présidente	16
Pays	16
Pays mettant en œuvre l'ITIE	16
Pays soutenant l'ITIE	16
Organisations de la société civile.....	16
Entreprises, y compris les investisseurs.....	16
Secrétariat du Conseil d'administration	17
Observateurs	17
Secrétariat international de l'ITIE.....	18
Décision du Conseil d'administration à propos de l'Albanie	19
Décision du Conseil d'administration à propos du Burkina Faso	20
Décision du Conseil d'administration à propos de la Côte d'Ivoire	21

PROCES-VERBAL DE LA 18EME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Hotel Mulia, Djakarta, 25 octobre 2011 – Novotel, Pangkalpinang, 26 octobre 2011

18-1 Accueil par la Présidente et adoption de l'ordre du jour

Clare Short souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs présents à la réunion. Elle propose que l'adhésion de Christian Mambu au Conseil d'administration soit examinée sous le point « Questions diverses ». L'ordre du jour est adopté.

18-2 Rapport du chef du Secrétariat

Jonas Moberg informe le Conseil d'administration des activités entreprises par les membres du Secrétariat depuis la dernière réunion du Conseil d'administration. En saisissant l'occasion de cette réunion du Conseil d'administration en Indonésie, il rappelle à ses membres l'énormité du défi que constitue la mise en œuvre de l'ITIE dans de grands pays. Il confirme qu'avec l'augmentation du nombre et de la qualité des rapports ITIE, les données deviennent de plus en plus accessibles et lisibles. Il présente la publication du Secrétariat intitulée *Extracting data : An overview of EITI Reports (2005-Oct 2011)* (L'Extraction de données : Synthèse des rapports ITIE (2005 à oct. 2011)). Jonas Moberg signale que plusieurs événements de formation ont eu lieu, que les nouvelles Règles ont été déployées dans la quasi-totalité des pays mettant en œuvre l'ITIE et que de nouvelles publications ont été produites. Les comités sont actifs, particulièrement ceux de Validation, de Gouvernance, des Finances et de Candidature et de Sensibilisation.

18-3 Rapport de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE, comprenant les progrès accomplis lors du passage à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE

Jonas Moberg évoque le nouveau format du rapport de suivi de la mise en œuvre. Ce document est désormais présenté en deux parties : une version succincte qui figure dans les documents du Conseil d'administration, et une version détaillée publiée sur le site Intranet de l'ITIE. Jonas Moberg encourage les membres du Conseil d'administration à faire usage du rapport. Il annonce que des processus de déclaration ITIE présentant des défis, auront bientôt lieu en Irak, en Afghanistan, au Togo et en Indonésie. Il signale de récentes évolutions, dont la production de plusieurs rapports de synthèse de bonne qualité et fait le compte-rendu des récents voyages entrepris par la Présidente et les représentants du Secrétariat.

Jelte Van Wieren se déclare préoccupé par certains rapports indiquant un manque d'engagement de la part de parties prenantes, notamment du côté gouvernemental, au Kazakhstan et au Tchad. Le Conseil d'administration discute de la situation au Kazakhstan. La Présidente convient d'écrire une lettre au Président du Tchad et au Président du Kazakhstan. Diarmid O'Sullivan demande à ce que le Conseil d'administration soit tenu au courant de toutes améliorations du processus de déclaration ITIE au Nigéria. La Présidente propose que les partenaires (par exemple la Banque mondiale) discutent des moyens pour améliorer le soutien accordé au Groupe multipartite au Nigéria.

Michel Okoko précise que la mise en œuvre au Gabon et au Congo se poursuit et que cela n'est pas bien retransmis dans le rapport de suivi de la mise en œuvre. Il demande aussi que les déclarations dans le rapport de suivi de la mise en œuvre concernant la légitimité du gouvernement de certains pays mettant en œuvre l'ITIE soient formulées avec précaution. Anthony Richter fait état de la mauvaise situation sécuritaire en Afghanistan et

se demande si dans de telles circonstances, une assistance technique internationale peut à tout le moins se justifier par les progrès enregistrés dans le pays. Jonas Moberg précise que cette question fera l'objet d'une discussion avec la Banque mondiale. Keith Ruddock se demande de quelle façon le Partenariat pour un gouvernement transparent (Open Government Partnership - OGP) pourrait tirer parti de l'ITIE, ce à quoi Jonas Moberg répond que l'ITIE lui offre des perspectives certaines de sensibilisation parmi ses pays membres. Alfredo Pires suggère que la Banque mondiale accroisse davantage son assistance aux pays accusant des retards dans leur mise en œuvre, et qu'elle encourage un mentorat Sud-Sud. Jonas Moberg fait remarquer que les cas de dérapages sont signalés sur le site Internet de l'ITIE mais il propose qu'ils soient mis en évidence dans de futures circulaires du Conseil d'administration. Alfredo Pires fait circuler un message de la part de Sao Tomé et Principe qui estime avoir subi un traitement discriminatoire par rapport à celui accordé au Nigéria, vu que ce dernier pays avait été déclaré Conforme sans que ne soit incluse la Zone de développement conjoint (JDZ) avec Sao Tomé et Principe dans le champ d'application de ses déclarations ITIE. Jean-Claude Katende désire savoir si l'ITIE a réagi aux arrestations temporaires en septembre d'activistes de la société civile en République centrafricaine, ce à quoi Tim Bittiger répond que l'affaire a été suivie de près mais qu'aucune partie prenante n'a constaté l'existence d'un lien entre cette affaire et l'ITIE. Jean-Claude propose que la Présidente écrive une lettre adressée au gouvernement de la République centrafricaine. Dorjdari Namkhajantsan rappelle aux membres du Conseil d'administration la nécessité d'informer les parties prenantes de la version 2011 des Règles de l'ITIE. La Présidente souligne que le Secrétariat ne doit pas sous-estimer cette exigence. Hannah Owusu-Koranteng souhaite connaître le traitement réservé à des pays Conformés qui sont le théâtre de problèmes de gouvernance et qui imposent des limites aux libertés des OSC. La Présidente évoque les mécanismes existants de l'ITIE mais reconnaît que ceux-ci ne sont pas entièrement suffisants pour faire face aux problèmes de gouvernance. Tony Hodge suggère que le rapport de suivi de la mise en œuvre précise les questions de mise en œuvre qu'il s'agira de résoudre. Il propose également que ce rapport indique les domaines parmi lesquels certaines parties prenantes doivent mobiliser leur soutien. Jonas Moberg exprime l'avis qu'une telle information serait trop longue pour le rapport de suivi de la mise en œuvre dans sa version abrégée, mais rappelle que ce rapport, dans sa version complète sur Internet, contient cette information. Tony Hodge a également rappelé que lors de la réunion à Amsterdam, le Secrétariat avait été appelé à présenter un document lors de chaque réunion du Conseil d'administration permettant de surveiller les progrès des pays Candidats vis à vis des Exigences de la version 2011 des Règles de l'ITIE afin de prévenir le développement d'une crise dans la deuxième moitié de l'année 2012.

Actions

La Présidente écrira au Président du Tchad pour obtenir la confirmation de l'engagement de son gouvernement.

La Présidente écrira au Président du Kazakhstan pour exprimer ses préoccupations quant au manque d'engagement de la part des parties prenantes.

Le Secrétariat passera en revue le soutien accordé au Nigéria avec la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Le Secrétariat examinera la question du soutien à l'Afghanistan avec la Banque mondiale.

Le Secrétariat mettra en évidence les dérapages dans la mise en œuvre dans de futures circulaires du Conseil d'administration.

Le Secrétariat fera une proposition quant à la manière de traiter les arrestations de membres d'Organisations de la société civile qui ont eu lieu en septembre en République centrafricaine.

18-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Le président du Comité, Anthony Richter, rend compte de ses travaux. Il déclare n'avoir pas reçu de nouvelles demandes d'adhésion et dit qu'il ne s'attend pas à en recevoir avant la première réunion du Conseil d'administration en 2012. Il précise cependant que le Comité a entrepris de mettre en place un mécanisme de prise en charge des demandes prévues, en cherchant notamment à élaborer des lignes directrices concernant les

cinq exigences en matière d'adhésion. Il annonce que les Termes de Référence du Comité seront bientôt diffusés auprès des membres du Conseil d'administration. Anthony Richter précise qu'il n'y a pas eu de percées significatives dans les opérations de sensibilisation prévues à l'égard des pays déclarés prioritaires dans le plan de travail 2011, mais qu'il y a eu des développements dans d'autres pays. Il en tire la conclusion que les ressources consacrées aux activités de sensibilisation doivent être mieux orientées. Il s'interroge sur la part du budget du Secrétariat consacrée aux activités de sensibilisation et demande si elle est suffisante. Il invite les pays mettant en œuvre l'ITIE à jouer un rôle plus prononcé dans les efforts de sensibilisation. Il fait remarquer que le Partenariat pour un gouvernement transparent offre des perspectives nouvelles de sensibilisation. Il entrevoit des opportunités en Afrique du Nord mais souligne que celles-ci doivent être régies par la demande, et que la situation dans la région est toujours très instable. Anthony Richter invite les partenaires à soumettre leurs stratégies de sensibilisation au comité afin de parvenir à une meilleure coordination et afin de tenir le Conseil d'administration au courant.

La Présidente alerte le Conseil d'administration de la tendance croissante de certains pays à appliquer leurs propres processus « ITIE » sans être officiellement enregistrés comme pays mettant en œuvre l'ITIE, comme cela est le cas en Éthiopie et au Zimbabwe. Anthony Richter propose que le Comité suive ces processus « de type ITIE ». La Présidente souligne la nécessité d'appliquer un traitement cohérent et toujours égal aux pays en phase d'adhésion par rapport à la manière dont ils traitent leurs sociétés civiles, plutôt que de se laisser guider par les vues de chacun des membres du Conseil d'administration. Tony Hodge appelle à une approche à long terme de la sensibilisation en évaluant les perspectives générales présentes dans l'ensemble des pays et en réfléchissant ensuite à la possibilité pour l'ITIE de satisfaire à la demande ainsi identifiée et aux moyens de mise en œuvre. Julie McDowell propose d'inclure une section sur la « collaboration avec les partenaires » dans le document relatif à l'état des lieux de la sensibilisation par pays. Certains membres du Conseil d'administration estiment qu'un plus grand nombre de pays du Nord et des économies émergentes telles que l'Afrique du Sud devraient mettre en œuvre l'ITIE. À titre de pays-cibles pour la sensibilisation, Stuart Brooks mentionne le cas de la Pologne et d'autres pays d'Europe centrale et de l'est, où l'on vient de découvrir des gisements de gaz de schistes. Roosevelt Jayjay propose que les Nations Unies contribuent aux actions de sensibilisation. Jonas Moberg souligne qu'à la suite de la résolution de l'Assemblée générale de 2008, il serait bon de chercher à obtenir un engagement plus ferme de la part des Nations Unies. Il se propose d'esquisser de futures démarches possibles à l'intention du Conseil d'administration.

Actions

Le Comité de Candidature et de Sensibilisation diffusera ses Termes de Référence auprès des membres du Conseil d'administration.

Des parties prenantes ainsi que des organisations soutenant l'ITIE devront soumettre leurs stratégies de sensibilisation au Comité.

La Présidente écrira une lettre au gouvernement polonais pour proposer que l'ITIE soit mise en œuvre en Pologne.

Le Secrétariat ajoutera une section relative à la « collaboration avec les partenaires » dans le document présentant l'état des lieux de la sensibilisation par pays.

Le Secrétariat esquissera les prochaines étapes à suivre en vue d'obtenir un engagement plus ferme de la part des Nations Unies envers l'ITIE.

18-5 Rapport du Comité de Validation

Au nom du Comité de Validation, sa présidente Julie McDowell présente plusieurs recommandations formulées par le Comité, ainsi que celles du Secrétariat dans les cas où le Comité n'a pas pu arrêter de recommandation. Ces recommandations ont fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil d'administration.

18-5-A Rapport final de Validation de l'Albanie

Le Conseil d'administration arrive à la conclusion que l'Albanie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il décide que l'Albanie conservera son statut de pays Candidat. Le maintien de ce statut sera subordonné à la formulation d'un plan de travail clairement défini et convenu en vue de parvenir au statut de Conformité, ce plan de travail devant contenir un calendrier pour la prochaine Validation. Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, le Conseil d'administration convient que la Candidature de l'Albanie sera renouvelée pour une période de 18 mois (jusqu'au 25 avril 2013), période à la fin de laquelle elle devra avoir achevé une Validation démontrant la Conformité du pays à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, et notamment à l'Exigence n°5(e) relative à la présentation ponctuelle et régulière de rapports ITIE. Si l'Albanie n'atteint pas la Conformité à cette échéance, elle sera radiée. Le Conseil d'administration convient plus particulièrement de suivre l'application des Exigences n°5 et n°6.

18-5-B Rapport final de Validation du Burkina Faso

Le Conseil d'administration se penche sur la Validation du Burkina Faso. Il arrive à la conclusion que ce pays a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE, et convient qu'il conservera son statut de pays Candidat. Le maintien de ce statut sera subordonné à la formulation d'un plan de travail clairement défini et convenu en vue de parvenir au statut de Conformité, ce plan de travail devant contenir un calendrier pour la prochaine Validation. Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles 2011, le Conseil d'administration convient que la Candidature du Burkina Faso sera renouvelée pour une période de 18 mois (jusqu'au 25 avril 2013), période à la fin de laquelle il devra avoir achevé une Validation démontrant la Conformité du pays à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, et notamment à l'Exigence n°5(e) relative à la présentation ponctuelle et régulière de rapports ITIE. Si le Burkina Faso n'atteint pas la Conformité à cette échéance, il sera radié.

18-5-C Rapport final de Validation de la Côte d'Ivoire

Le Conseil d'administration se penche sur la Validation de la Côte d'Ivoire. Il arrive à la conclusion que la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il convient que la Côte d'Ivoire conservera son statut de pays Candidat. Le maintien de ce statut sera subordonné à la formulation d'un plan de travail clairement défini et convenu en vue de parvenir au statut de Conformité, ce plan de travail devant contenir un calendrier pour la prochaine Validation. Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles 2011, le Conseil d'administration convient que la Candidature de la Côte d'Ivoire sera renouvelée pour une période de 18 mois (jusqu'au 25 avril 2013), période à la fin de laquelle elle devra avoir achevé une Validation démontrant la Conformité du pays à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, et notamment à l'Exigence n°5(e) relative à la présentation ponctuelle et régulière de rapports ITIE. Si la Côte d'Ivoire n'atteint pas la Conformité à cette échéance, elle sera radiée. Le Conseil d'administration souligne la nécessité de concentrer des ressources pour aider la Côte d'Ivoire dans son travail de mise en œuvre.

18-5-D Demande d'un examen du Secrétariat par la Mauritanie

Le Conseil d'administration se penche sur la demande d'un examen du Secrétariat par la Mauritanie, ainsi que sur la recommandation formulée par le Secrétariat. Le Conseil d'administration note que la Mauritanie s'était vu donner la date limite du 12 juin 2011 pour mener à bien quatre mesures correctives et demander un examen du Secrétariat. Ce n'est qu'en juillet 2011 que le rapport ITIE 2007-2008 de la Mauritanie a été définitivement terminé et publié. Le Conseil d'administration note que la Mauritanie a néanmoins demandé un examen du Secrétariat. Cette demande a été étudiée par le Comité de Validation en accord avec les dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, sans pourtant être parvenu à un consensus sur la recommandation à présenter au Conseil d'administration de l'ITIE. Le Conseil d'administration décide d'autoriser l'exécution de l'examen par le

Secrétariat, notant que cet examen permettra au Conseil d'administration d'apprécier clairement la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE, ainsi que la qualité des rapports récemment publiés par la Mauritanie.

18-5-E Examen du Secrétariat en vue d'une décision finale sur la Conformité du Cameroun

Le Conseil d'administration se penche sur l'examen effectué par le Secrétariat concernant le processus ITIE au Cameroun. Il remarque que le Cameroun a respecté la date limite du 19 avril 2011 en soumettant une note supplémentaire contenant des précisions sur les cinq mesures correctives entreprises, et en demandant un examen du Secrétariat. Julie McDowell, présidente du Comité de Validation, rapporte que le Secrétariat a achevé l'examen et que le Comité de Validation a discuté du cas, sans cependant arriver à établir par consensus si les mesures correctives avaient toutes été menées à bien. Au cours de sa discussion, le Conseil d'administration remarque que l'examen effectué par le Secrétariat n'est pas parvenu à établir clairement si le rapport 2006-2008 couvrait tous les revenus et paiements significatifs. Il note que l'information n'était pas totalement accessible en un seul lieu (à savoir dans les rapports ITIE) et que des renseignements contradictoires avaient parfois été présentés par le Groupe multipartite. Dans l'une des versions du rapport, le passage d'un montant de 2,5 millions de dollars US à une somme inférieure à 5000 dollars US concernant un paiement effectué par Glencore, a soulevé des préoccupations particulières. Le Groupe multipartite n'a pas encore apporté d'explication crédible à ce propos. Le Conseil d'administration décide que le Cameroun restera un pays Candidat jusqu'à ce que l'examen du Secrétariat qui est toujours en cours, parvienne à déterminer si tous les paiements significatifs ont bien été inclus dans le rapport 2006-2008. Le but de cet examen auquel la Banque mondiale apportera son assistance, est de permettre au Conseil d'administration de déterminer si toutes les mesures correctives ont été menées à bien ou non à l'échéance convenue. L'examen déterminera plus particulièrement, si tous les paiements significatifs ont effectivement fait l'objet d'une déclaration et permettra de décider ainsi si le Cameroun devra accéder au statut de pays Conforme ou verra sa Candidature renouvelée. Le Secrétariat soumettra une recommandation au Conseil d'administration sur la base des conclusions de son examen.

Le Conseil d'administration salue la proposition formulée par Paolo de Sa au nom de la Banque mondiale, d'aider le Cameroun à rassembler les divers documents contenant des données pour les années 2006-2008 de manière à présenter un document unique, pouvant être approuvé par le Groupe multipartite et diffusé publiquement. Le Conseil d'administration prend également note d'un récent article contenant une analyse critique du processus ITIE au Cameroun (Bernard Gauthier et Albert Zeufack : *Governance and Oil Revenues in Cameroon*, in : Paul Collier and Tony J. Venables (eds.) : *Plundered Nations? Successes and Failures in Natural Resource Extraction*, Londres 2011).

Action

Le Secrétariat communiquera les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements de l'Albanie, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, et suivra de près l'avancement des travaux dans ces pays.

Le Secrétariat, assisté par la Banque mondiale, doit poursuivre son examen des déclarations ITIE du Cameroun et déterminer si tous les paiements significatifs ont fait l'objet d'une déclaration ITIE ou non. Le Secrétariat doit formuler par la suite une recommandation qu'il soumettra au Conseil d'administration.

18-6 Rapport du Comité de Gouvernance

18-6-A Comité de Gouvernance : Termes de Référence - Recommandation du Secrétariat

Le Conseil d'administration décide d'examiner les Termes de Référence du Comité de Gouvernance une nouvelle fois afin d'en clarifier les tâches (Document 18-6-A).

18-6-B Comités du Conseil d'administration

Baiba Rubesa, présidente du Comité de Gouvernance, se demande si les Comités du Conseil d'administration fonctionnent bien et signale le peu de participation et l'absence de quorum lors de nombreuses réunions récentes des divers comités. Le Conseil d'administration demande que, dans l'intérêt d'une meilleure planification, le Secrétariat établisse un calendrier des réunions de Comité bien à l'avance, en tenant particulièrement compte des

contraintes de temps et de logistique auxquelles font face les membres du Conseil d'administration représentant des pays mettant en œuvre l'ITIE. Il décide également que chaque Comité publiera un rapport annuel, dressant la liste des présences de membres du Comité, et il invite le Secrétariat à afficher une liste permanente des présences dans la partie interne du site de l'ITIE. Le Conseil d'administration propose que ses membres déterminent de façon réaliste le nombre maximum de comités auxquels ils seront capables de siéger et, si nécessaire, réduire ce nombre afin de mieux répartir leur temps et leurs ressources.

Le Conseil d'administration approuve le document 18-6-B sur les Comités du Conseil d'administration. Certains membres du Conseil d'administration indiquent que des Comités aux effectifs moins nombreux amèneraient leurs membres à assumer davantage de responsabilité individuelle.

18-6-C Politique de l'ITIE concernant ses relations avec des pays mettant en œuvre l'ITIE dont la reconnaissance du gouvernement est contestée - Recommandation du Secrétariat

18-6-D Les relations avec des pays mettant en œuvre l'ITIE dont la reconnaissance du gouvernement est contestée : Madagascar - Recommandation du Secrétariat

Baiba Rubesa annonce que le Comité de Gouvernance a étudié la Recommandation 18-6-C du Secrétariat concernant les relations avec des pays mettant en œuvre l'ITIE dont la reconnaissance du gouvernement est contestée, et suggère que ce document soit retiré.

Le Conseil d'administration discute du cas particulier de Madagascar. Lors de sa réunion à Amsterdam, le Conseil d'administration avait convenu d'accorder à Madagascar une prorogation jusqu'au 30 septembre 2011, en annonçant qu'il examinerait parallèlement la manière dont l'ITIE aurait à traiter de la mise en œuvre dans des pays à gouvernement contesté ou non reconnu. S'agissant de la prorogation, Eddie Rich informe le Conseil d'administration que Madagascar a tenu son échéance de Validation et que, nonobstant certains problèmes, son processus de mise en œuvre se poursuit. Certains membres du Conseil d'administration ont souligné le caractère illégitime du gouvernement de Madagascar et ont relevé le fait que plusieurs organisations multilatérales de même que les États-Unis avaient suspendu leurs relations avec le pays. Edward Bickham a exprimé ses préoccupations au sujet d'une recommandation présentée au Conseil d'administration radicalement différente de celle contenue dans le projet de document du Secrétariat. Il a réfléchi aux opinions exprimées par certains membres du Conseil d'administration et s'est prononcé contre la suspension de Madagascar à la lumière des récentes avancées politiques. Il a particulièrement insisté sur les progrès constants qui ont été réalisés grâce à une coopération entre les entreprises et la société civile. Le Conseil d'administration parvient à la conclusion, que les relations nécessaires à une mise en œuvre effective de l'ITIE à Madagascar ne peuvent actuellement être établies et maintenues. Le Conseil d'administration suspend donc le gouvernement de Madagascar en attendant que la situation internationale actuelle de ce pays soit résolue. Néanmoins il se déclare confiant dans le fait qu'au niveau national, le Groupe multipartite poursuivra sa tâche aussi bien qu'il le pourra jusqu'à cette résolution.

Actions

Le Comité de Gouvernance reverra son projet de Termes de Référence et le soumettra à la décision du Conseil d'administration par voie de Circulaire.

Le Secrétariat communiquera les décisions du Conseil d'administration aux parties prenantes à Madagascar et suivra de près les progrès de ce pays.

18-7 Rapport du Comité des Finances

Tony Hodge fait un rapport sur l'examen approfondi des revenus que le Comité des Finances a mené en

collaboration avec le Secrétariat, et énumère huit recommandations en matière d'améliorations supplémentaires (voir le document du Conseil d'administration 18-7-A1 Examen des revenus de l'ITIE - Rapport du Comité des Finances de l'ITIE au Conseil d'administration) :

1. Le Conseil d'administration réaffirme les sept Principes de financement d'avril 2007.
2. Un huitième Principe de financement y est ajouté. Il est libellé comme suit : (8) Des contributions pluriannuelles seront sollicitées dans les cas où il sera possible et approprié de le faire ; ces contributions seront documentées dans un « Protocole d'Accord » officiel.
3. Le Secrétariat rédigera, en vue de son examen par le Comité des Finances et de son approbation par le Conseil d'administration, le libellé générique à utiliser pour définir de tels accords pluriannuels (*à achever au plus tard le 30 juillet 2012*).
4. Le Secrétariat élaborera une évaluation détaillée et une stratégie concernant le financement, recourant à des conseils professionnels selon les besoins (*à achever au plus tard le 30 juillet 2012*).
5. Tous les deux ans, le Comité des Finances fera un rapport au Conseil d'administration sur la nature et la taille des engagements légaux pris par l'ITIE et le caractère suffisant du fonds de réserve.
6. Le Secrétariat réalisera un tableau annuel des flux de trésorerie faisant ressortir tous les profils de dépenses typiques (*à achever au plus tard le 28 février 2012*).
7. Le Secrétariat identifiera et décrira les options de placement à très faible risque qui sont disponibles (par exemple, des comptes d'épargne à intérêt) et fournira au Comité des Finances : (1) une évaluation de l'opportunité d'utiliser de telles options pour l'ITIE ; (2) un texte provisoire concernant la manière d'établir à quel moment de tels placements sont appropriés ; et (3) un protocole de prise de décisions à l'intention du Comité des Finances et pour approbation par le Conseil d'administration (*à achever au plus tard le 30 juillet 2012*).
8. Le Secrétariat rédigera un rapport, qui sera examiné par le Comité des Finances, décrivant les problèmes qu'il rencontre dans la conversion de monnaies et formulant des suggestions sur la manière de gérer les fluctuations de taux de change. Pour la préparation de ce document, le Secrétariat obtiendra des conseils professionnels selon les besoins (*à achever le 30 juillet 2012 au plus tard*).

Le Conseil d'administration adopte l'ensemble de ces huit recommandations.

Les membres du Conseil d'administration accueillent favorablement l'idée de prévoir des engagements de plus longue durée, soit de trois ans, mais font remarquer que des réajustements pourraient s'imposer dans le cas de donateurs ayant des cycles ou des procédures de financement précis. Les donateurs pourraient comprendre des fonds fiduciaires privés ainsi que des fondations. Anthony Richter et Hannah Owusu-Koranteng proposent que soit mieux défini le niveau de contribution à attendre de la part de la société civile. Alfredo Pires propose que les pays mettant en œuvre l'ITIE versent de petites contributions. Jelte Van Wieren fait remarquer que les conférences biennales de l'ITIE coûtent très cher, et encourage le Conseil d'administration à reconsidérer la fréquence de ces manifestations et à songer à des alternatives possibles.

18-8 Plan de travail 2012 du Secrétariat

Jonas Moberg présente le plan de travail, confirmant que son orientation générale restera inchangée par rapport à 2011. Il précise qu'un degré élevé de priorité continuera à être accordé aux relations avec les pays mettant en œuvre l'ITIE, bien que cela exige plus de consultations et davantage de ressources. Une priorité à retenir dans le cadre de la mise en œuvre sera d'analyser et de bien comprendre les rapports ITIE. Il fait remarquer que leur nombre et leur qualité ont augmenté au cours des douze derniers mois. Le Secrétariat aura besoin d'un appui dans l'élaboration de meilleures techniques d'utilisation des statistiques des rapports. Devant la poursuite de son expansion, le Secrétariat devra disposer de moyens accrus en matière de comptabilité et d'analyse comptable.

Jonas Moberg confirme que la formation recevra une attention accrue. Il annonce que l'effectif actuel de 12 collaborateurs sera porté à 16 personnes environ, y compris un directeur régional pour l'Asie, un responsable pour les Conférences et quelques autres collaborateurs supplémentaires. Jonas s'est montré en faveur est d'un pourvoi par détachement de postes supplémentaires. Il fait remarquer que la planification financière est rendue un peu difficile par les frais imprévisibles des Conférences mondiales et par les fluctuations de taux de change.

Des membres du Conseil d'administration soulignent l'importance d'organiser des rencontres régulières de coordinateurs nationaux. La Présidente invite les membres du Conseil d'administration à formuler toutes autres remarques concernant le plan de travail, mais rappelle que les changements pourraient avoir des répercussions budgétaires. Suite à toute révision apportée à la lumière des remarques formulées, un plan de travail définitif sera soumis pour approbation par circulaire.

Actions

Les membres du Conseil d'administration enverront au Secrétariat toutes remarques supplémentaires concernant le plan de travail, en vue de leur inclusion dans une version définitive du plan.

18-9 Planification des réunions du Conseil d'administration de l'ITIE en 2012

Jonas Moberg propose que le Conseil d'administration fasse tenir trois réunions en 2012. Il rappelle que la première réunion a été prévue pour les 14 et 15 février 2012 à Abuja, sous réserve de la situation sécuritaire. Suite à l'attentat contre les Nations Unies à Abuja en août dernier, certains membres du Conseil d'administration ont exprimé des préoccupations avec la tenue de la prochaine réunion du Conseil à Abuja quant au fait d'être exposé à des risques sécuritaires potentiels. Il a été convenu que la situation sécuritaire serait suivie de près à la fois par le Secrétariat et les membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration convient également de faire tenir la seconde réunion du 22 au 24 mai 2012 dans une ville européenne, telle qu'Oslo ou Londres. Une troisième réunion devrait avoir lieu du 2 au 4 ou du 23 au 25 octobre 2012. Le Secrétariat se propose de confirmer les dates et les lieux des deux dernières réunions.

Actions

Le Secrétariat et Shell suivront la situation sécuritaire à Abuja en prévision de la réunion du Conseil d'administration des 14 et 15 février 2012.

Le Secrétariat confirmera les dates et les lieux de la deuxième et de la troisième réunion du Conseil d'administration en 2012.

Questions diverses

Adhésion de Christian Mambu

Jonas Moberg rapporte que Christian Mambu, membre du Conseil d'administration représentant la République démocratique du Congo, avait été démis de ses fonctions de coordinateur national. Cette mesure avait été prise à la suite de la décision de Christian Mambu de briguer un siège à l'Assemblée nationale et de la divulgation de la gestion fautive de fonds qui lui était reprochée. La présidente informe le Conseil d'administration qu'elle a reçu une lettre de la part de Christian Mambu demandant un soutien financier en faveur de sa campagne. Jonas Moberg informe les membres du Conseil d'administration que deux audits (dont l'un par la Banque mondiale) ont mis à jour des irrégularités dans la gestion de fonds sous la responsabilité de Christian Mambu. Jean-Claude Katende confirme que le comité exécutif de l'ITIE en RDC a discuté de cette question de gestion fautive de fonds lors d'une séance d'évaluation en septembre 2011. Le Conseil d'administration est informé du fait que la présidente a écrit au ministre de la Planification et Champion de l'ITIE, Olivier Kamitatu, pour obtenir la confirmation de sa part que le gouvernement de la RDC considèrerait non seulement de révoquer Christian Mambu de son poste de coordinateur national, mais également de son adhésion au Conseil d'administration de l'ITIE. Jonas Moberg a également écrit à M. Mambu pour l'informer qu'en raison de son activité politique, il ne convenait

pas qu'il reste membre du Conseil d'administration.

La Présidente précise que le courrier envoyé au gouvernement de la RDC fera l'objet d'un suivi, et prie le Comité de Gouvernance d'évaluer la faculté du Conseil d'administration de révoquer des membres.

Actions

Le Secrétariat se chargera du suivi de la correspondance avec le gouvernement de RDC au sujet du siège de Christian Mambu au Conseil d'administration.

Le Comité de Gouvernance étudiera la latitude qui est donnée au Conseil d'administration de révoquer un de ses membres.

18-10 Discussion à propos de la stratégie (26 octobre 2011, Pangkalpinang)

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et précise l'ordre du jour de la journée, qui sera consacré à l'orientation stratégique de l'ITIE. Elle rappelle qu'une consultation publique a été lancée il y a quelques mois et qu'un certain nombre de contributions ont été reçues de la part de différentes parties prenantes. Après un passage en revue des forces et des faiblesses de l'ITIE, ainsi que des progrès et des réalisations, les membres du Conseil d'administration et les observateurs formulent de nombreuses remarques sur les orientations stratégiques futures de l'ITIE. Le Conseil d'administration n'est parvenu à aucune conclusion et la section ci-dessous recense les avis qui ont été exprimés par les contributeurs et les questions qui ont été soulevées.

Alors que certaines contributions soulignent la nécessité de renforcer l'ITIE en améliorant la qualité et l'audience des rapports ITIE, d'autres propositions mettent l'accent sur un élargissement des objectifs et du champ d'application de la Norme.

Les domaines stratégiques suivants sont évoqués :

1. **Gestion des risques et des attentes**

Il est observé que le Conseil d'administration pourrait adopter une approche structurée face au passage / à la transition de l'état actuel de l'ITIE à un état futur, et qu'il convient, dans ce contexte, d'évaluer les risques et les avantages relatifs. Une question clé, sur laquelle il faudra trancher, sera de savoir s'il convient mieux de se consacrer à l'amélioration de l'ITIE ou à son extension. De plus, certaines parties prenantes ont indiqué qu'il restait encore à l'ITIE à apporter la preuve de ses effets au niveau national et international, et à aborder un certain nombre de questions brûlantes :

- Utilité, standardisation et qualité des rapports ITIE.
- Manière dont l'ITIE peut garantir la poursuite de progrès continus dans les pays Conformés.
- L'ITIE ne doit pas paraître comme cautionnant des pays généralement perçus comme étant corrompus.
- L'ITIE n'a pas, selon certains, sensiblement amélioré la responsabilisation.
- L'ITIE n'a pas fourni de prestations à la hauteur de ses Principes élargis.
- L'ITIE ne dispose pas de théorie du changement.

Certains membres du Conseil d'administration ont fait valoir qu'au niveau opérationnel, il était nécessaire de préserver la stabilité du Conseil d'administration et d'atténuer le déséquilibre entre les trois groupes de parties prenantes. Il faudrait que les ressources, les capacités techniques et les modalités de travail du Conseil d'administration et du Secrétariat soient couvertes par la révision de la stratégie.

2. **Renforcement de l'ITIE**

Les membres du Conseil d'administration ont exprimé des opinions variées quant à la manière de renforcer l'ITIE : certaines de ces opinions sont mutuellement compatibles tandis que d'autres sont plus de nature alternative. Elles

sont regroupées dans les paragraphes ci-dessous.

L'ITIE doit rester volontaire

Il a été affirmé que l'ITIE constituait une initiative jeune et volontaire, et que nombre des pays mettant en œuvre l'ITIE poursuivaient encore leur apprentissage. La structure et le domaine d'activité circonscrits de l'ITIE ne doivent pas être modifiés. Il a été également souligné que l'ITIE devait continuer à jouer un rôle clé en tant que plateforme de dialogue entre parties prenantes aux intérêts différents et appartenant à des cultures différentes, et servir ainsi d'espace sûr dans lequel la société civile pourrait discuter de questions élargies.

Mettre d'avantage l'accent sur l'amélioration de la compréhension des Règles de l'ITIE et sur les avantages de sa mise en œuvre.

Certains membres du Conseil d'administration ont observé que la révision stratégique offrait une occasion unique d'affronter les questions suscitées par la mise en œuvre, y compris une meilleure compréhension par les pays des Règles de l'ITIE et la transposition de l'application de celles-ci dans les législations nationales. À moyen terme, les priorités devraient porter notamment sur une amélioration du processus de déclaration, de la diffusion et de la Validation, ainsi que sur l'incitation des pays. Il est noté que le modèle actuel de la Validation pourrait ne pas être viable dans le long terme. Ce modèle s'est également traduit par des processus assez compliqués dans nombre de pays, et n'est pas parvenu à cerner les avancées et innovations réalisées au niveau national. D'un autre côté, un certain nombre de membres du Conseil d'administration ont exprimé le souhait de préserver le critère admis/recalé inhérent au modèle actuel. Des possibilités de réforme existent, notamment celle de "noter" la Conformité par un système de notation. Mais ces changements devraient être envisagés avec pondération, considérant les inconvénients entraînés par la création à partir de zéro d'un nouveau modèle d'évaluation. Un tel système devrait permettre au Conseil d'administration de mieux apprécier la progression d'un pays par rapport au plan de travail national de l'ITIE, et d'encourager des innovations. De plus, les échéanciers du processus de déclaration et de Validation devraient dans la mesure du possible cadrer avec le calendrier des approbations budgétaires. Les efforts de sensibilisation devraient se concentrer sur des économies émergentes et les pays de l'OCDE. Les messages diffusés par l'ITIE devraient mieux articuler les avantages de la mise en œuvre dans ces pays.

Encourager les innovations et déclencher des réformes de nature plus élargie.

Les pays devraient être encouragés à utiliser l'ITIE comme un outil pour l'amélioration de la gouvernance et à étendre les principes vers d'autres secteurs et domaines de préoccupation. Cependant, l'ITIE en tant que telle ne doit pas changer les règles du jeu en introduisant de nouvelles exigences allant au-delà de la transparence des revenus. Timor Leste est cité comme exemple d'un pays dans lequel la mise en œuvre de la Norme actuelle de l'ITIE a abouti à des réformes élargies, y compris la création d'un Fonds pétrolier, et à une meilleure transparence budgétaire.

3. Expansion possible de l'ITIE

Il est remarqué que l'ITIE a beaucoup accompli dans un temps relativement court, mais qu'on lui demande aujourd'hui des prestations croissantes dans l'application de ses Principes et Critères et dans la résolution de nouveaux problèmes, si bien que le statu quo est devenu intenable. La Norme ITIE, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est trop étroite pour réaliser des objectifs plus larges. De ce fait, l'ITIE pourrait et devrait faire davantage.

Élargir le champ d'application de l'ITIE pour inclure des questions en amont et en aval

Certains membres du Conseil d'administration ont indiqué que le champ d'application de l'ITIE devrait être élargi de manière à inclure les licences et les contrats. D'autres membres ont fait remarquer que la question la plus importante aux yeux des citoyens concernant la crédibilité du processus était liée à la nécessité de mettre davantage l'accent sur la gestion des budgets de l'État et l'utilisation des ressources. Le processus de déclaration

ITIE devrait s'étendre horizontalement de manière à couvrir d'autres secteurs cruciaux pour l'économie de pays en développement, tels que le transport et le transit de ressources naturelles, la transformation en aval de pétrole et de métaux, en passant par la sylviculture, la pisciculture ou bien encore les produits agricoles.

Rendre le processus de déclaration ITIE plus exhaustif et plus détaillé

Un certain nombre de membres du Conseil d'administration ont exprimé l'opinion selon laquelle les rapports ITIE devraient être publiés sous forme désagrégée pour permettre aux groupes de la société civile de mieux comprendre les données et d'exiger une reddition de comptes de la part des entreprises et du gouvernement. Il a été suggéré que de par l'existence de clauses de confidentialité dans les législations fiscales d'un certain nombre de pays, il serait peut-être nécessaire de limiter cette requête à une approche du type « se conformer ou expliquer » plutôt que de rendre une telle exigence obligatoire. D'autres informations clés pourraient également y être rapportées : bénéfiques, flux de revenus vers les niveaux infranationaux de l'Administration, « paiements sociaux et environnementaux » par l'industrie, statistiques de coût et de production des entreprises extractives et leurs actifs. La présidente soulève la question de la qualité des données dans les rapports ITIE.

Vers des bases et synergies juridiques plus fermes, aux niveaux national et international

Certains contributeurs ont avancé que l'ITIE devait être inscrite dans la législation nationale des pays mettant en œuvre l'ITIE car cela servirait de garantie aux engagements financiers et politiques pris à l'égard de l'ITIE. Il convient d'encourager les liens et la valorisation de synergies avec d'autres initiatives et instruments, tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Initiative relative aux dépenses publiques et à la responsabilité financière (PEFA), etc., et les institutions nationales pertinentes. L'ITIE devrait également discuter de sa complémentarité avec les mécanismes de réglementation, ceci par exemple en mettant en place un groupe de travail spécialisé du Conseil d'administration. Une autre suggestion faite et concernant le futur de l'ITIE serait d'apporter une plus grande attention au rôle efficace joué par l'ITIE face à la corruption. Une des options serait d'étendre l'exigence en matière de déclaration des entreprises et d'y inclure une obligation de révéler la propriété d'entités ou de concessions.

Engager les communautés locales sur le plan de l'ITIE de manière plus efficace

Plusieurs membres du Conseil d'administration ont estimé que les communautés affectées par l'extraction de ressources devaient bénéficier d'une voix et d'une visibilité accrues dans le cadre de la mise en œuvre, parce qu'elles tirent peu d'avantages des activités extractives et doivent en subir les impacts les plus négatifs. À cette fin, on pourrait veiller à ce que des représentants communautaires siègent au sein des Groupes multipartites aux niveaux national et infranational, et contribuent à accroître la pertinence de l'ITIE pour leur vie en rendant compte des impacts environnementaux et sociaux de l'activité extractive et de ses apports financiers au niveau local.

Il a été souligné qu'accroître les déclarations infranationales constituerait un mécanisme qui permettrait au processus ITIE de se rapprocher des communautés dans les régions où le secteur extractif est très important.

Le Conseil d'administration décide que la présidente conviera un petit groupe de représentants qui sera prié de rédiger un bref document constitué d'options, à partir de toutes les suggestions qui auront été soumises. Ce document sera examiné lors de la journée de réflexion prévue pour les seuls membres du Conseil d'administration à l'occasion de la réunion d'Abuja en février 2011. Ce document sera finalisé en vue de sa publication à l'issue de la journée de réflexion, afin de permettre des consultations plus larges et la prise de décisions.

Action

La Présidente convoquera un petit groupe de représentants en vue de la préparation d'un bref document d'options, qui sera étudié lors de la journée de réflexion d'Abuja.

Les membres du Conseil d'administration et les observateurs feront part de leurs suggestions au Secrétariat, en vue de leur publication sur le site Internet de l'ITIE.

Récapitulatif des actions

La Présidente écrira au Président du Tchad pour obtenir la confirmation de l'engagement de son gouvernement.

La Présidente écrira au Président du Kazakhstan pour exprimer ses préoccupations quant au manque d'engagement de la part des parties prenantes.

Le Secrétariat passera en revue le soutien accordé au Nigéria avec la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Le Secrétariat examinera la question du soutien à l'Afghanistan avec la Banque mondiale.

Le Secrétariat mettra en évidence les dérapages dans la mise en œuvre dans de futures circulaires du Conseil d'administration.

Le Secrétariat fera une proposition quant à la manière de traiter les arrestations de membres d'Organisations de la société civile qui ont eu lieu en septembre en République centrafricaine.

Le Comité de Candidature et de Sensibilisation diffusera ses Termes de Référence auprès des membres du Conseil d'administration.

Des parties prenantes ainsi que des organisations soutenant l'ITIE devront soumettre leurs stratégies de sensibilisation au Comité.

La Présidente écrira une lettre au gouvernement polonais pour proposer que l'ITIE soit mise en œuvre en Pologne.

Le Secrétariat ajoutera une section relative à la « collaboration avec les partenaires » dans le document présentant l'état des lieux de la sensibilisation par pays.

Le Secrétariat esquissera les prochaines étapes à suivre en vue d'obtenir un engagement plus ferme de la part des Nations Unies envers l'ITIE.

Le Secrétariat communiquera les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements de l'Albanie, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, et suivra de près l'avancement des travaux dans ces pays.

Le Secrétariat, assisté par la Banque mondiale, doit poursuivre son examen des déclarations ITIE du Cameroun et déterminer si tous les paiements significatifs ont fait l'objet d'une déclaration ITIE ou non. Le Secrétariat doit formuler par la suite une recommandation qu'il soumettra au Conseil d'administration.

Le Comité de Gouvernance reverra son projet de Termes de Référence et le soumettra à la décision du Conseil d'administration par voie de Circulaire.

Le Secrétariat communiquera les décisions du Conseil d'administration aux parties prenantes à Madagascar et suivra de près les progrès de ce pays.

Les membres du Conseil d'administration enverront au Secrétariat toutes remarques supplémentaires concernant le plan de travail, en vue de leur inclusion dans une version définitive du plan.

Le Secrétariat et Shell suivront la situation sécuritaire à Abuja en prévision de la réunion du Conseil d'administration des 14 et 15 février 2012.

Le Secrétariat confirmera les dates et les lieux de la deuxième et de la troisième réunion du Conseil d'administration en 2012.

Le Secrétariat se chargera du suivi de la correspondance avec le gouvernement de RDC au sujet du siège de Christian Mambu au Conseil d'administration.

Le Comité de Gouvernance étudiera la latitude qui est donnée au Conseil d'administration de révoquer un de ses

membres.

La Présidente convoquera un petit groupe de représentants en vue de la préparation d'un bref document d'options, qui sera étudié lors de la journée de réflexion d'Abuja.

Les membres du Conseil d'administration et les observateurs feront part de leurs suggestions au Secrétariat, en vue de leur publication sur le site Internet de l'ITIE.

Membres du Conseil d'administration

Présidente

Mme Clare SHORT

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Abdoul Aziz ASKIA, Secrétaire permanent, ITIE Niger

Suppl. : **M. Sidi OULD ZEÏNE**, Président du Comité national, ITIE Mauritanie (présent le 26 octobre 2011)

M. Florent Michel OKOKO, Président du Comité exécutif, ITIE Congo

M. Roosevelt Gasolin JAYJAY, Ministre des Terres, des Mines et de l'Énergie, Liberia

M. Alfredo PIRES, Secrétaire d'État aux Ressources naturelles, Timor-Leste

M. Erry Riyana HARDJAPAMEKAS, Chef du Secrétariat intérimaire, ITIE Indonésie

Pays soutenant l'ITIE

M. Stephen GALLOGLY, Directeur pour la Politique internationale de l'Énergie et des Matières premières, Département d'État, États-Unis

Mme Sarah COOKE, Chef du service Croissance et Résilience, Department for International Development, Royaume-Uni

M. Jelte VAN WIEREN, Chef de la Division Bonne gouvernance, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Organisations de la société civile

M. Dorjdari NAMKHAJANTSAN, Forum pour une société ouverte, Mongolie

Suppl. : **M. Mericio J. DOS REIS "Akara"**, Institut Luta Hamutuk, Timor-Leste

Mme Hannah OWUSU-KORANTENG, Wacam, Ghana

Suppl. : **M. Sabit BAGIROV**, Centre de recherches économiques et politiques, Azerbaïdjan

M. Jean Claude KATENDE, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, Coordonnateur PCQVP, République démocratique du Congo

Suppl. : **M. Ali IDRISSE**, Réseau pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (PCQVP), Niger

M. Diarmid O'SULLIVAN, Global Witness, Royaume-Uni

Suppl. : **M. Eelco DE GROOT**, Cordaid, Pays-Bas

M. Anthony RICHTER, Revenue Watch Institute, États-Unis

Suppl. : **M. Epifanio BACA TUPAYACHI**, Grupo Propuesta Ciudadana, Pérou

Entreprises, y compris les investisseurs

Mme Baiba RUBESA, Chargée de la Responsabilité sociale de l'entreprise, Statoil ASA

M. Stuart BROOKS, Directeur, Relations internationales, Chevron

Suppl. : **Guillermo GARCIA**, Responsable Transparence, ExxonMobil Corporation

M. Jim MILLER, Vice-président, Affaires environnementales, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

M. R. Anthony HODGE, Président, Conseil international des mines et des métaux

Suppl. : **M. Edward BICKHAM**, Conseiller, Conseil international des mines et des métaux

M. Keith RUDDOCK, Conseiller général, Exploration & Production, Royal Dutch Shell

Mme Julie McDOWELL, Chef des Investissements socialement responsables, Standard Life Investments

Suppl. : **M. David DIAMOND**, Chef des Investissements socialement responsables, Allianz GI Europe

Secrétariat du Conseil d'administration

M. Jonas MOBERG, Chef du Secrétariat de l'ITIE, Oslo

Observateurs

Mme Maryati ABDULLAH, Pattiro, Indonésie

M. Javier AGUILAR, Chef de programme adjoint, Banque mondiale

Mme Zainab AHMED, Coordonnateur national, ITIE Nigéria, Nigéria

Mme Päivi ALATALO, Chef de mission adjoint, Ambassade de Finlande, Djakarta

M. Manpreet ANAND, Chevron

M. Humphrey ASSOBIÉ, ITIE Nigéria

M. Francisco BATALLER-MARTIN, Chef de secteur Finances Publiques, Commission européenne

M. Wouter BIESTERBOS, Responsable principal de politiques, Division Bonne gouvernance, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

M. Olivier BOVET, Responsable de programme, Promotion des échanges, Secrétariat d'État aux Affaires économiques, Suisse

Mme Almira CEMMELL, Global Witness

Mme Diana CORBIN, Chargée d'opérations, Relations avec les bailleurs ITIE, Banque mondiale

M. Hervé CRONEL, Conseiller spécial, Chargé de l'Économie et du Développement durable, Organisation internationale de la Francophonie

M. Paulo De SA, Responsable, Division Politiques pétrolières, gazières et minières, Banque mondiale

M. Farid FARZALIYEV, Fonds pétrolier d'État, Azerbaïdjan

M. Fernando FERNÁNDEZ-AGUAYO, Chef de mission adjoint, Ambassade d'Espagne, Djakarta

Mme Alexandra GILLIES, Revenue Watch Institute

Mme Carlos Alberto FLORINDO, Coalition Transparence, Timor-Leste

Mme Sophia HARDING, Responsable de programme, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)

Mme Florentina HATMI, Vice-président, Services de financement et d'appui, ExconMobil Oil, Indonésie

M. Rovshan ISMAYILOV, Économiste, Service des contrats pétroliers, Fonds pétrolier d'État, Azerbaïdjan

M. Daniel JOHANSSON, Chef de mission adjoint, Ambassade de Suède, Djakarta

M. Yoshinori KEINO, Deuxième Secrétaire à l'Ambassade du Japon, Djakarta

M. Jan KLAWITTER, Chef Industrie des Mines et des Métaux, Forum économique mondial, Genève

M. Ridaya LAODENGKOWE, Coordonnateur PCQVP, Indonésie

M. Jean-François LASSALLE, Directeur des Affaires publiques, Total, France

M. Ron LYEN, Conseiller politique principal, Division des Affaires internationales, Ressources naturelles, Canada

M. Carlo MERLA, Coordonnateur régional PCQVP pour l'Afrique

Mme Isabel MUNILLA, Directrice, Publiez Ce Que Vous Payez, États-Unis

M. Pierre NOYER, Directeur général, Weda Bay Nickel (Eramet)

Mme Ewa POLANO, Ambassadrice, Ambassade de Suède, Djakarta

M. Anwar RAVAT, Chef de programme, Unité ITIE, Pétrole, Gaz et Opérations, Banque mondiale

M. John RICHARDSON, DFAT, Australie

Mme Marinke van RIET, Directrice internationale, PCQVP

Mme Noora RIKALAINEN, Deuxième Secrétaire, Ambassade de Finlande, Djakarta

M. Michael RÖSCH, Chef de programme adjoint - Finances publiques, Réforme administratives et Initiatives de transparence, GIZ

M. Jannick SAEGERT, Ministère fédéral de la Coopération et du développement économiques, Allemagne

M. Rafael Conde de SARO, Ambassadeur, Ambassade d'Espagne, Djakarta

Mme Claire SPOORS, Coordonnatrice, PCQVP, Australie

M. Harald TOLLAN, Conseiller principal, section Banque et finance multilatérales, ministère des Affaires étrangères, Norvège

Mme Jacqui VINCENT, Ministère des Ressources, de l'Énergie et du Tourisme, Australie

Mme Zakiyah WASINGATU, IDEA, Indonésie

M. Lodewijk Gualtherie van WEEZEL, Conseiller juridique, Shell International BV

M. Joe WILLIAMS, Secrétariat international PCQVP

Secrétariat international de l'ITIE

M. Sam BARTLETT, Directeur régional

M. Tim BITTIGER, Directeur régional

Mme Marie-Ange KALENGA, Directrice régionale

Mme Leah KROGSUND, Secrétaire exécutive

M. Francisco PARIS, Directeur régional

M. Eddie RICH, Chef adjoint du Secrétariat

Mme Dyveke ROGAN, Conseillère politique

Mr Anders KRÅKENES, Responsable des communications

ANNEXE : RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA VALIDATION – DJAKARTA, 25 OCTOBRE 2011

Décision du Conseil d'administration à propos de l'Albanie

Le Conseil d'administration arrive à la conclusion que l'Albanie a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient que l'Albanie conservera son statut de pays Candidat, sous réserve de la formulation d'un plan de travail clairement défini et convenu en vue de parvenir au statut de Conformité, ce plan de travail devant contenir un calendrier pour la prochaine Validation.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile d'Albanie pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration souhaite également féliciter le validateur et toutes les parties prenantes ayant participé au processus de Validation. Le Conseil d'administration prend acte du fait que l'Albanie a d'ores et déjà entrepris de résoudre les problèmes mentionnés par le validateur.

Le validateur considère que l'Albanie n'a pas satisfait à un certain nombre d'indicateurs. Il exprime ses préoccupations concernant le fonctionnement du Groupe de travail, la participation de la société civile et le fait que des entreprises et des entités publiques n'ont pas divulgué la totalité de leurs paiements et revenus.

Dans toutes ses décisions sur la Validation, le Conseil d'administration accorde une importance prioritaire à la pratique d'un traitement comparable pour tous les pays et à la nécessité de protéger l'intégrité de la marque de l'ITIE. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du validateur en détail. Sur plusieurs questions, il partage les préoccupations du validateur. Mais il est également en désaccord avec l'évaluation du validateur sur un certain nombre d'indicateurs. En ce qui concerne les Indicateurs n° 9, 11, 12, 13, 14 et 15, le Conseil d'administration estime que l'information recueillie ne permet pas d'établir qu'ils ont été satisfaits. Le Conseil d'administration juge donc que les mesures correctives suivantes doivent être entreprises pour que l'Albanie puisse atteindre la Conformité :

1. Le Groupe de travail doit démontrer qu'il a retenu une définition claire et complète des « paiements et revenus significatifs » (Indicateur n°9). Cette définition doit spécifiquement comporter une évaluation détaillée de la matérialité des paiements de petites entreprises et des paiements par des entreprises à des administrations locales.
2. Le Groupe de travail doit démontrer que toutes les entités qui effectuent ou reçoivent des paiements significatifs participent effectivement au processus de déclaration (Indicateur n°11).
3. Le Groupe de travail doit clarifier l'approche qu'il adopte pour s'assurer que les divulgations des entreprises et du gouvernement au réconciliateur soient basées sur des comptes audités suivant des normes internationales (Indicateurs n°12 et n°13).
4. En conformité avec la définition convenue de la matérialité (voir le point 1 ci-dessus), le Groupe de travail doit s'assurer et démontrer que tous les paiements significatifs pétroliers, gaziers et miniers par des entreprises au gouvernement aient été divulgués au réconciliateur et incorporés au rapport ITIE (Indicateur n°14).
5. En conformité avec la définition convenue de la matérialité (voir le point 1 ci-dessus), le Groupe de travail doit s'assurer et démontrer que tous les revenus significatifs pétroliers, gaziers et miniers reçus par le gouvernement aient été divulgués au réconciliateur et incorporés au rapport ITIE (Indicateur n°15).

La vérification du respect de ces indicateurs et de l'exécution des mesures correctives pourra se faire par référence au premier rapport ITIE (2009) ou après la publication du deuxième rapport (2010).

Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE¹, le Conseil d'administration convient que la Candidature de l'Albanie sera renouvelée pour une période de 18 mois (jusqu'au 25 avril 2013), période à la fin de laquelle elle devra avoir achevé une Validation démontrant la Conformité du pays à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, et notamment à l'Exigence n°5(e) relative à la présentation ponctuelle et régulière de rapports ITIE. Si l'Albanie n'atteint pas la Conformité à cette échéance, elle sera radiée.

Le Groupe de travail doit convenir d'un nouveau plan de travail et le publier dans les trois prochains mois (au plus tard le 25 janvier 2012) ; ce plan abordera les mesures correctives convenues par le Conseil d'administration, fixera les actions requises pour parvenir à la Conformité à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE et prévoira un calendrier pour l'exécution de la Validation d'ici le 25 avril 2013. Le Conseil d'administration recommande que le Groupe de travail veille à ce que le nouveau plan de travail cadre avec l'Exigence n°5 de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE et qu'il prévoie des actions spécifiques visant à accroître la participation des entreprises et de la société civile au processus de l'ITIE, notamment en matière de renforcement des capacités. Le Conseil d'administration recommande également que le Groupe de travail veille à ce que ses Termes de Référence récemment adoptés répondent à l'Exigence n°4 de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

Le Groupe de travail pourra demander une exemption à l'obligation de procéder à une seconde Validation en invoquant le fait que les mesures correctives pour réaliser la Conformité ne sont pas complexes et peuvent être menées à bien rapidement. Il appartiendra au Conseil d'administration de décider de l'opportunité de faire droit à une telle demande d'exemption. Si la demande de dérogation est présentée en 2011 et est subséquemment accordée, l'examen du Secrétariat sera effectué suivant l'édition précédente des Règles de l'ITIE, quelle que soit la date de la décision du Conseil d'administration. A toute date ultérieure, il devra obéir à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration à propos du Burkina Faso

Le Conseil d'administration arrive à la conclusion que le Burkina Faso a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient que le Burkina Faso conservera son statut de pays Candidat, sous réserve de la formulation d'un plan de travail clairement défini et convenu en vue de parvenir au statut de Conformité, ce plan de travail devant contenir un calendrier pour la prochaine Validation.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile du Burkina Faso pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration souhaite également féliciter le validateur et toutes les parties prenantes engagées dans le processus de Validation pour avoir produit un rapport clair et complet.

Le validateur a considéré que le Burkina Faso ne satisfaisait pas à un certain nombre d'indicateurs de Validation. Dans toutes ses décisions sur la Validation, le Conseil d'administration accorde une importance prioritaire à la pratique d'un traitement comparable pour tous les pays et à la nécessité de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du validateur en détail. Le validateur a conclu que les Indicateurs n°4, 15, 16 et 17 n'ont pas été satisfaits. Le Conseil d'administration partage les soucis du validateur au sujet des Indicateurs n°14, 15 et 16. Cependant, le Conseil d'administration considère que les indicateurs restants sont satisfaits. Le Conseil d'administration recommande que les mesures correctives suivantes soient prises pour

¹ http://eiti.org/files/Minutes_17th_Meeting_EITI_Board_Amsterdam.pdf

que le Burkina Faso puisse atteindre la Conformité :

1. Conformément à la définition convenue de la matérialité, le Comité de pilotage doit veiller à ce que tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers significatifs effectués par des entreprises au gouvernement soient divulgués au réconciliateur et incorporés au deuxième rapport ITIE.
2. Conformément à la définition convenue de la matérialité, le Comité de pilotage doit veiller à ce que tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers significatifs reçus par le gouvernement soient divulgués au réconciliateur et incorporés au deuxième rapport ITIE.
3. Le gouvernement et le Comité de pilotage doivent faire le nécessaire pour s'assurer que les entités déclarantes aient une bonne compréhension des exigences de déclaration de l'ITIE au moyen d'une orientation et d'une préparation appropriées.
4. Des mesures doivent être prises pour que le Comité de pilotage ait la certitude que l'organisation contractée pour rapprocher les chiffres des entreprises et du gouvernement accomplisse ce travail de manière satisfaisante.

Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE², le Conseil d'administration convient que la Candidature du Burkina Faso sera renouvelée pour une période de 18 mois (jusqu'au 25 avril 2013), période à la fin de laquelle il devra avoir achevé une Validation démontrant la Conformité du pays à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, et notamment à l'Exigence n°5(e) relative à la présentation ponctuelle et régulière de rapports ITIE. Si le Burkina Faso n'atteint pas à la Conformité à cette échéance, il sera radié.

Le Comité de pilotage du Burkina Faso doit établir et publier dans les trois prochains mois (avant le 25 janvier 2012) un nouveau plan de travail prévoyant les mesures correctives convenues par le Conseil d'administration, fixant les actions requises pour parvenir à la Conformité à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE et comprenant un calendrier relatif à une nouvelle Validation, devant être achevée d'ici au 25 avril 2013.

Le Comité de pilotage pourra demander une exemption à l'obligation de subir une seconde Validation en invoquant le fait que les mesures correctives pour réaliser la Conformité ne sont pas complexes et peuvent être menées à bien rapidement. Il appartiendra au Conseil d'administration de décider de l'opportunité de faire droit à une telle demande d'exemption. Si la demande de dérogation est présentée en 2011 et est subséquemment accordée, l'examen du Secrétariat sera effectué suivant l'édition précédente des Règles de l'ITIE, quelle que soit la date de la décision du Conseil d'administration.

Décision du Conseil d'administration à propos de la Côte d'Ivoire

Le Conseil d'administration arrive à la conclusion que la Côte d'Ivoire a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration convient que la Côte d'Ivoire conservera son statut de pays Candidat, sous réserve de la formulation d'un plan de travail clairement défini et convenu en vue de parvenir au statut de Conformité, ce plan de travail devant contenir un calendrier pour la prochaine Validation.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile de Côte d'Ivoire pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE, et pour s'être efforcés de poursuivre la mise en œuvre au cours de la récente crise politique. Le Conseil d'administration prend acte de la production du premier rapport ITIE en mars 2010. Il reconnaît que les travaux sur le deuxième rapport ITIE ont été entamés, mais qu'ils ont

² http://eiti.org/files/Minutes_17th_Meeting_EITI_Board_Amsterdam.pdf

été interrompue en raison de la crise politique. Il note les efforts qui ont été récemment entrepris pour relancer le processus.

Un rapport final de Validation, avalisé par le Comité national, a été soumis en novembre 2010. Le validateur y exprime l'avis que « ...les progrès réalisés par l'Initiative nationale sont indéniables. L'Initiative nationale doit assurément faire de nouveaux progrès pour garantir la participation de la principale entreprise extractive du pays au processus du rapprochement des données. Certaines étapes importantes doivent toutefois être accomplies pour parvenir à la Conformité. Ces étapes comprennent notamment l'élaboration de rapports ITIE de qualité conduisant à la publication des données ITIE du pays, fondés sur un processus de rapprochement concordant avec les principes de l'ITIE ». Le validateur arrive à la conclusion que les indicateurs n°14, 15, 16, 17 et 18 ne sont « pas satisfaits ».

Dans toutes ses décisions sur la Validation, le Conseil d'administration accorde une importance prioritaire à la pratique d'un traitement comparable pour tous les pays et à la nécessité de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. Ayant examiné le rapport après sa réception en novembre 2010, le Comité de Validation a noté qu'il ne disposait pas d'une information suffisante pour conclure son évaluation. Certaines des conclusions du validateur dépendaient de la publication du deuxième rapport ITIE. Celui-ci a été subséquemment retardé en raison de la crise et n'a pas encore été publié à la présente date. Le Comité national et le réconciliateur ont récemment convenu de relancer le deuxième processus de déclaration. Comme les conclusions ne sont pas attendues dans l'immédiat, le Conseil d'administration convient de considérer le rapport de Validation sur la base de l'information actuellement disponible.

Sur plusieurs points, le Conseil d'administration partage les soucis du validateur. Cependant, il ne partage pas certaines conclusions du validateur. Tenant compte de l'information supplémentaire fournie par le Secrétariat international de l'ITIE, le Conseil d'administration convient que les Indicateurs n°7, 9, 11, 14, 15 et 16 ne sont pas satisfaits et que les mesures correctives suivantes sont requises pour permettre à la Côte d'Ivoire de parvenir à la Conformité :

1. Publication des rapports ITIE 2008-2009.
2. Le Comité national doit convenir d'un calendrier pour parvenir au respect de l'Exigence n°5(e) de l'ITIE concernant la soumission régulière et ponctuelle de déclarations ITIE.
3. Garantir que les entreprises soient véritablement engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE.
4. Garantir que toutes les entreprises et entités publiques concernées participent au processus de déclaration.
5. Garantir que les entreprises divulguent la totalité de leurs paiements significatifs, en conformité avec les formulaires de déclaration convenus.
6. Garantir que les entités publiques divulguent la totalité de leurs revenus significatifs, en conformité avec les formulaires de déclaration convenus.
7. S'assurer que le Groupe multipartite ait la certitude que l'organisation contractée pour rapprocher les chiffres des entreprises et du gouvernement accomplisse ce travail de manière satisfaisante.

Conformément aux dispositions transitoires de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE³, le Conseil d'administration convient que la Candidature de la Côte d'Ivoire sera renouvelée pour une période de 18 mois (jusqu'au 25 avril 2013), période à la fin de laquelle elle devra avoir achevé une Validation démontrant la Conformité du pays à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, et notamment à l'Exigence n°5(e) relative à la présentation ponctuelle et

³ http://eiti.org/files/Minutes_17th_Meeting_EITI_Board_Amsterdam.pdf

régulière de rapports ITIE. Si la Côte d'Ivoire n'atteint pas la Conformité à cette échéance, elle sera radiée.

Le Comité national de Côte d'Ivoire doit convenir d'un nouveau plan de travail et le publier dans les trois prochains mois (au plus tard le 25 janvier 2012); ce plan abordera les mesures correctives convenues par le Conseil d'administration, fixera les actions requises pour parvenir à la Conformité à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE et prévoira un calendrier pour l'exécution de la Validation d'ici le 25 avril 2013.

Le Comité national pourra demander une exemption à l'obligation de subir une seconde Validation en invoquant le fait que les mesures correctives pour réaliser la Conformité ne sont pas complexes et peuvent être menées à bien rapidement. Il appartiendra au Conseil d'administration de décider de l'opportunité de faire droit à une telle demande d'exemption. Si la demande de dérogation est présentée en 2011 et est subséquentement accordée, l'examen du Secrétariat sera effectué suivant l'édition précédente des Règles de l'ITIE, quelle que soit la date de la décision du Conseil d'administration.